



Conditions générales

Ces conditions générales concernent la formation au métier d'accompagnateur et accompagnatrice en montagne au sein d'**et col et pic**.

Prix

La formation 2023-2024 complète coûte 16'750 CHF répartis comme suit:

- 400 CHF pour le Prologue
- 15'600 CHF pour les chapitres 1 à 12 et les projets
- 350 CHF pour l'épilogue été (facultatif)
- 400 CHF pour l'épilogue hiver

Ce prix comprend l'écolage ainsi que la pension complète en dortoir pendant les chapitres, le prologue et les épilogues qui durent au moins deux jours consécutifs. Le prix ne comprend pas les boissons consommées sur place, le transport entre votre domicile et le lieu de formation, le matériel pour les cours, les livres de référence et l'inscription à l'examen de Brevet Fédéral.

Nous faisons notre possible pour conserver des prix bas et invariables. Toutefois, ceux-ci sont susceptibles d'être adaptés si nécessaire.

Inscription

L'inscription sur le site etcoletpic.ch ou par courriel à la formation au métier d'accompagnateur ou accompagnatrice au métier concerne le Prologue de la formation, qui est un test d'entrée. La place n'est garantie qu'après réception du paiement du prix du prologue, sous réserve des places disponibles, et ce au plus tard à la date de clôture des inscriptions. Un courrier de confirmation d'inscription au Prologue sera alors envoyé aux candidats et candidates.

En cas de réussite du Prologue, **et col et pic** vous envoie une confirmation d'inscription à la formation au métier, qui a valeur de contrat (voir ci-dessous).

La non-admission d'un candidat ou une candidate pour la formation au métier ne donne droit à aucun remboursement du coût du Prologue.

Le contrat de formation

Ce contrat est soumis au Code des Obligations. Il est révocable par écrit dans les 7 jours à compter de la date de la confirmation. Une fois ce délai passé, l'inscription à la formation au métier est considérée comme définitive et les conditions d'annulations s'appliquent.

Le contrat de formation a une durée de 11 mois, jusqu'au 30 septembre de l'année suivant le Prologue, incluant les chapitres 1 à 5. Le contrat se renouvelle tacitement à son échéance pour 9 mois supplémentaires. Il comprend les chapitres 6 à 12 et prend fin après le projet « Entrée en Scène ».

Ces conditions générales font partie intégrante du contrat.



Paielement

Le coût de la formation de base (hors prologue et épilogues) est payable en 20 mensualités de 780.- CHF/mois, pour un total de 15'600 CHF. La première mensualité est à verser le 15 du mois suivant le Prologue, les suivantes au 1^{er} de chaque mois.

Conditions d'annulation

Toute demande d'annulation doit être communiquée par écrit.

Annulation de l'inscription ou interruption du Prologue

Si celle-ci intervient avant la date limite d'inscription, le prix du Prologue sera remboursé intégralement. Si cette annulation intervient après le délai d'inscription, elle ne donnera droit à aucun remboursement. L'interruption de la participation pendant le Prologue ne donne droit à aucun remboursement.

Annulation de l'inscription à la formation au métier

Si l'annulation intervient plus de 60 jours avant le début de la formation, à savoir la date d'ouverture du l'e-learning pour le chapitre 1, 50% des mensualités dues jusqu'à la date d'annulation sont remboursées.

Si l'annulation intervient moins de 60 jours avant le début de la formation, 25% des mensualités dues jusqu'à la date d'annulation sont remboursées.

Une annulation qui intervient moins de 30 jours avant le début de la formation ne donne droit à aucun remboursement.

Interruption de la formation en cours de route

L'interruption de la formation ne donne aucun droit à un remboursement des mensualités déjà versées. Par ailleurs, les coûts de la formation restent dû jusqu'à la prochaine échéance du contrat.

Annulation ou interruption en cas de maladie grave ou d'accident

Sur la base d'un certificat médical et en cas d'arrêt temporaire ou définitif de la formation, un arrangement peut être discuté avec l'équipe **d'et col et pic**. Dans tous les cas, aucun remboursement des mensualités déjà versées ne sera effectué.

Nous vous conseillons vivement de contracter une assurance annulation qui couvre les frais d'annulation de formations. Nous vous proposons une assurance auprès de Allianz.



Conditions générales

Annulation du cours par *et col et pic*

et col et pic se réserve le droit d'annuler le cours en raison de circonstances imprévisibles ou inévitables qui rendent son déroulement impossible ou très difficile. Il peut s'agir notamment d'un nombre insuffisant d'inscriptions, d'événements naturels ou environnementaux, de pandémies, de décisions des autorités, de circonstances politiques, de cas de force majeure ou autres. Dans de tels cas, les montants payés seront remboursés, à l'exclusion de toute autre demande.

Responsabilité / Assurance

et col et pic exclut toute responsabilité pour les dommages causés. Les consignes de *et col et pic* et des formateurs doivent être impérativement respectées. *et col et pic* ne peut pas être tenu responsable du vol ou de la perte d'objets. Vous devez être au bénéfice d'une couverture d'assurance suffisante.

Les participants sont invités à être membres de la REGA ou d'Air Glaciers.

Protection des données

et col et pic ne recueille que les données personnelles nécessaires au traitement administratif. Les données ne sont transmises à des tiers que si cela est nécessaire à l'opérationnel, essentiellement aux hébergeurs et intervenants. Dans l'éventualité où ces données devraient être transmises à d'autres tiers que ceux mentionnés ci-dessus, nous solliciterons l'accord spécifique des personnes concernées.

Les membres d'une volée reçoivent une liste complète des participants avec leur adresse, email, numéro de téléphone et photo. Par son inscription, l'étudiant-e accepte que ses coordonnées et sa photo figurent sur cette liste.

Photos et vidéos

Des photos et vidéos seront prises pendant la formation. Par son inscription, l'étudiant-e accepte qu'elles soient utilisées par *et col et pic* pour ses divers supports de communication (site internet, réseaux sociaux). *et col et pic* est toutefois à l'écoute de toute restriction sur l'utilisation des images, il suffit de nous en faire part.

Supports de cours

Les documents mis à disposition pendant la formation ne peuvent pas être copiés ou transmis à des tiers.

Attestations

Une attestation de formation vous sera délivrée à la fin de la formation si les conditions suivantes sont remplies :

- Vous avez participé activement à l'intégralité des chapitres 1 à 12
- Vous avez participé activement au projet « Entrée en Scène »
- Vous avez réalisé 4 stages d'observation, dont deux en raquettes.

Pour les formations continues, une attestation vous est remise automatiquement à la fin de la formation.

Une attestation conforme aux exigences du SEFRI vous est remise à la fin de la formation, afin que vous puissiez solliciter la subvention au moment de votre inscription au Brevet Fédéral.

Exclusion d'un-e étudiant-e

En cas de non-respect par un-e étudiant-e des présentes Conditions Générales, de la Charte d'*et col et pic* ou du Code de Conduite des étudiant-es, *et col et pic* se réserve le droit de l'exclure.

Modifications, entrée en vigueur et régime transitoire

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 16 septembre 2022. Elles s'appliquent à tous les étudiants à l'exception de la Volée des Pics Noirs, qui bénéficient d'un régime transitoire jusqu'à la fin de leur cursus. Dans leur cas, ce sont les conditions générales du 1^{er} décembre 2021 qui s'appliquent.

Elles sont soumises au droit suisse.

For juridique

Le for juridique est à Ollon VD.